

# L'INFO-ACG

Mars 2015

N° 120

## 1. PRINCIPAUX DOSSIERS TRAITÉS / PRISES DE POSITION ACG

### 1.1 PROJET DE RÈGLEMENT DE LA LOI SUR LE SPORT

La commission sportive a été sollicitée afin d'exprimer la position de l'ACG sur le projet de Règlement d'application de la loi cantonale sur le sport. Le Département de Madame Anne Emery-Torracinta, Conseillère d'Etat, avait initialement sollicité une réponse pour la fin du mois de janvier. Toutefois, afin de respecter le processus de consultation des communes, et des différentes validations de l'ACG, la Présidente de la Commission avait demandé et obtenu un report.

La loi cantonale sur le sport (LSport) (C1 50) a été votée le 14 mars 2014, elle est entrée en vigueur le 2 octobre dernier. Mme Emery-Torracinta souhaitait recevoir

les commentaires et l'avis des communes, sur un projet de règlement se voulant le plus précis et succinct possible, se limitant, sur le même modèle que le règlement d'application de la loi cantonale sur la culture, aux seuls éléments vraiment essentiels, soit le Conseil consultatif du sport.

Les remarques faites en Commission et ensuite validées en Comité ont ainsi été transmises au canton, au tout début du mois de mars. Celles-ci visaient essentiellement à s'assurer d'une participation communale équilibrée, par des personnes ayant les bonnes connaissances.

### 1.2 PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT FIXANT LE TARIF DES EMPIÈTEMENTS SUR OU SOUS LE DOMAINE PUBLIC (RTEDP)

Une première adaptation des tarifs compris dans le Règlement fixant le tarif des empiètements sur ou sous le domaine public (RTEDP-L1 10.15) a été adoptée par le Conseil d'Etat en novembre 2014. Suite aux nombreuses réactions émanant, notamment, des milieux professionnels, le Département de l'énergie, des transports et de l'agriculture a souhaité revoir à la baisse certains. Outre l'abaissement des tarifs relatifs aux emprises des chantiers et des terrasses, ce projet définit ceux-ci comme étant des montants maximum à appliquer par les communes, laissant ainsi une latitude d'application aux municipalités.

En parallèle, un projet de loi (PL 11598) a, par ailleurs, été déposé au Grand Conseil visant à revoir ces hausses tarifaires. Le Comité de l'ACG, a donc pris connaissance de ce projet de règlement et a communiqué sa position favorable quant aux modifications proposées dans ce règlement, qui devrait être rapidement approuvé par le Conseil d'Etat.

Il est à relever que, bien que les montants facturés diminuent par rapport à ceux fixés en 2014, ils demeurent néanmoins dans le haut de la fourchette par rapport à ceux pratiqués dans les principales villes suisses.

### 1.3 NOUVELLE RÉPARTITION DES TÂCHES ENTRE LES COMMUNES ET LE CANTON – POINT DE SITUATION

Dans la perspective du projet de la Nouvelle répartition des tâches entre le canton et les communes, M. Pascal Rulfi, personne mandatée par l'ACG pour accompagner les communes dans cette démarche, a pris contact avec les Présidents des groupes de travail, concernés par la première volée de politiques publiques. La stratégie envisagée a été présentée lors de l'AG extraordinaire du 18 février dernier. La mission des groupes de travail sera de préparer des propositions à l'intention du COPIL après avoir consulté les communes, lors de séances ouvertes.

Les étapes de ce mois de mars ont été les suivantes :

- Première séance du Groupe de travail sur les politiques publiques D-E-K (Personnes âgées, Handicap et Santé) le 10 mars, sous la présidence de Mme Elizabeth Böhler ;
- Deuxième séance du Groupe de travail sur la politique publique C (Action sociale) le 20 mars, sous la présidence de M. François Baertschi et en présence du Conseiller d'Etat, en charge du département de l'emploi, des affaires sociales et de la santé (DEAS) M. Mauro Poggia.
- Ces séances vont permettre au COPIL, qui s'est réuni le 17 mars, de

partager les enjeux entre les communes et le canton sur ces thématiques. Il s'agit d'un premier tour qui sera ensuite affiné dans les séances à venir des GT et consolidé en COPIL (le 14 avril).

La dynamique proposée au COPIL, et acceptée par celui-ci, est de permettre que chaque politique publique, après avoir été travaillée en Groupe de travail, soit partagée en COPIL avec des stades de décision progressifs aboutissant en fin de parcours à une phase de validation finale en Assemblée générale de l'ACG.

En effet, selon la méthodologie exposée en AG, chaque Groupe de travail va aboutir à un rapport de synthèse qui sera rapidement transmis à chaque commune. Chacune d'entre elles devra ensuite se prononcer et donner un degré d'adhésion (0 à 6) aux prises de position et propositions de chaque politique publique. Sur la base des valeurs obtenues, la position sur chaque politique publique sera prise soit en AG, soit en comité ou directement en COPIL si l'adhésion est complète.

## 2. INFORMATIONS

### 2.1 PROCHAINE RENCONTRE THÉMATIQUE DE POLITIQUE LOCALE DE L'IDHEAP (6 MAI 2015) : QUALITÉ DE VIE ET SANTÉ, QUEL RÔLE POUR LES COMMUNES ?

L'Institut de hautes études en administration publique (IDHEAP) organise le 6 mai prochain sa journée de Politique locale, sur le thème du « rôle des communes pour une qualité de la vie et de santé ». Différents intervenants permettront, par leur intervention, d'éclairer

le débat. L'ACG soutient cette journée en tant que partenaire du Groupe d'accompagnement. Vous pouvez directement accéder au site à l'adresse suivante : [www.unil.ch/idheap/rpl](http://www.unil.ch/idheap/rpl), qui vous donnera plus de précisions sur cet évènement et les modalités d'inscription.

### 2.2 ENQUÊTE PUBLIQUE RELATIVE AU PLAN DIRECTEUR DES DÉCHARGES CONTRÔLÉES POUR LES MATÉRIAUX D'EXCAVATION NON POLLUÉS (DCMI-ME)

A partir du 20 mars et pour une durée de 6 semaines le plan directeur des Décharges contrôlées pour matériaux d'excavation non pollués (DCMI-ME) est mis à l'enquête publique.

Ce plan directeur vise à combler la pénurie des lieux de stockage pour matériaux inertes, par la réalisation de décharges contrôlées. Des modifications de la loi sur la gestion des

déchets (LGD, L 1 20) et de la loi sur les gravières et exploitations assimilées (LGEA, L 3 10) permettent ces nouvelles réalisations.

Le service cantonal de géologie, sols et déchets (GESDEC) est l'organe compétent et les communes directement concernées par cette problématique sont invitées à lui adresser directement leurs remarques et observations.

---

**Composition du Comité ACG (2011-2015)**

**Présidente** : Mme **Catherine Kuffer-Galland**, Maire de Vandœuvres

**Vice-présidents** : M. **Thierry Apothéloz**, Maire de Vernier, Mme **Sandrine Salerno**, Conseillère administrative de la Ville de Genève

**Membres** : Mme **Geneviève Arnold**, Maire de Plan-les-Ouates, M. **François Baertschi**, Conseiller administratif de Lancy, Mme **Elizabeth Böhler-Goodship**, Conseillère administrative du Grand-Saconnex, M. **Philippe Decrey**, Conseiller administratif de Thônex, M. **Pierre Duchêne**, Maire de Dardagny, M. **Daniel Fabbi**, Conseiller administratif de Bellevue, M. **Joseph Meyer**, Maire de Jussy, Mme **Francine de Planta**, Maire de Collonge-Bellerive, M. **René Riem**, Maire d'Avully, Mme **Martine Roset**, Conseillère administrative de Satigny

**Direction** : M. **Alain Rüttsche**, Directeur général  
M. **Thierry Gauthier**, Directeur général adjoint  
M. **Paolo Chiararia**, Adjoint de direction

---

**Rédaction Info-ACG : Paolo Chiararia (rédacteur responsable) et Priscille Sermondade**

ASSOCIATION DES COMMUNES GENEVOISES Boulevard des Promenades 20 - 1227 Carouge

Tél. 022 309 33 50 Fax 022 309 33 55

Correspondance : case postale 1276

info@acg.ch - www.acg.ch